



CS Communication & Systèmes

Rapport de Gestion du Conseil d'Administration

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6 306 582 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUILLET 2013

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DANS SA FORME ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte conformément à la loi et à nos statuts, pour vous rendre compte de l'activité de CS Communication et Systèmes et de ses filiales au cours de l'exercice 2012 et soumettre à votre approbation le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2012.

I- COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Le groupe CS Communication et Systèmes présente depuis 2005 ses comptes consolidés selon les normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Résultats annuels 2012^{1&2}

En millions d'euros	2011	S1 2012	S2 2012	2012
Prise de commandes	169,9	62,0	103,3	165,3
Chiffre d'affaires	169,2	85,9	86,9	172,8
Marge opérationnelle <i>en % du CA</i>	1,3 0,8%	3,5 4,0%	3,7 4,3%	7,2 4,2%
Résultat opérationnel	-7,8	2,4	-0,5	1,9
Résultat avant impôts des activités poursuivies	-11,9	0,8	-6,4	-5,6
Résultat net des activités cédées/non poursuivies	-2,1	1,3	9,2	10,5
Résultat net part du groupe	-16,4	0,8	1,8	2,6

¹ Comptes audités

² Conformément à la norme IFRS 5, les chiffres 2011 & 2012 sont retraités de l'activité Transport, cédée au groupe Sanef

Le groupe enregistre un chiffre d'affaires de 172,8 M€ pour l'ensemble de l'exercice, en croissance de 2,1% à périmètre et taux de change comparables, par rapport à l'exercice précédent.

A fin décembre 2012, les prises de commandes ressortent à 165,3 M€. Le carnet à fin décembre 2012 s'établit à un niveau élevé, à 15,8 mois de chiffre d'affaires (16,4 mois de CA à fin décembre 2011, à périmètre comparable).

La poursuite du plan de transformation mis en œuvre depuis début 2011 a permis au groupe d'enregistrer une nouvelle amélioration de sa marge opérationnelle qui s'établit sur l'ensemble de l'exercice à 4,2% du chiffre d'affaires (versus 0,8% du CA en 2011).

Les « autres charges et produits opérationnels » s'élèvent à -5,2 M€, contre -9,1 M€ en 2011. Le résultat opérationnel est positif de 1,9 M€ contre -7,8 M€ en 2011.

Au cours de l'exercice, le groupe a réalisé un recentrage stratégique avec la cession de l'activité Transport. Grâce à cette opération, le groupe a procédé au remboursement d'un crédit relais (5,4 M€) et poursuivi l'apurement, pour un montant de 5,2 M€, du moratoire fiscal et social accordé en 2011.

Au 31 décembre 2012, et compte tenu de ces remboursements, la trésorerie nette s'élevait à 3,7 M€ (9,3 M€ au 30 juin 2012). La dette financière s'est réduite de 25,5 M€ au 30 juin 2012 à 20,0 M€. L'endettement global (après prise en compte du factor déconsolidant) s'élève à 29,0 M€ (25,7 M€ au 30 juin 2012).

La cession de l'activité Transport a également contribué au renforcement des fonds propres du groupe qui s'établissaient à 17,5 M€ au 31 décembre 2012 contre 13,8 M€ au 30 juin 2012.

II- COMMENTAIRES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE CS COMMUNICATION ET SYSTEMES

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 2 820 K€ (2 150 K€ en 2011). Il est constitué essentiellement des refacturations de frais aux filiales dans le cadre des conventions réglementées.

Le résultat d'exploitation est de 945 K€ contre -115 K€ en 2011.

Le résultat financier affiche une perte de -10 316 K€ vs une perte de -771 K€ en 2011.

Le résultat exceptionnel de l'exercice est de -405 K€ vs -16 840 K€ en 2011. Pour mémoire, le résultat exceptionnel 2011 avait été impacté par l'abandon de créance de 15 640 K€ consenti à CS SI en décembre 2011.

Le résultat social de l'exercice 2012 ressort donc à -9 770 K€ vs une perte de -17 476 K€ en 2011.

Les capitaux propres sociaux s'établissent à 52 598 K€ (2011 : 62 360 K€).

III- AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice 2012 est de -9 769 993,61 €. Il sera proposé à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat par imputation à la prime de fusion pour sa totalité, cette dernière se trouvant ramenée de 25 115 205,63 € à 15 345 212,02 €.

Conformément à la loi, il est rappelé que CS COMMUNICATION & SYSTEMES n'a versé aucun dividende au titre des exercices 2009, 2010 et 2011.

IV- ACTIVITES DES DIVISIONS ET AUTRES FILIALES CONSOLIDEES

Concepteur, intégrateur et opérateur de systèmes critiques, CS intervient sur l'ensemble de la chaîne de valeur de ses clients.

CS bénéficie d'un positionnement différencié qui traduit les trois principales forces de l'entreprise :

- capacité de maîtrise d'œuvre de grands projets complexes,
- force d'innovation et de proposition pour la réussite des projets stratégiques
- faculté à jouer de la complémentarité de ses métiers pour apporter à ses clients une offre intégrée : Design, Build, Run

Partenaire privilégié de grands donneurs d'ordre dans les domaines de la défense, de l'espace, de la sécurité, de l'aéronautique, de l'énergie & de l'industrie, CS met au service de ses clients les technologies les plus innovantes pour la mise en œuvre de projets stratégiques. CS se situe parmi les leaders européens sur ses marchés grâce à sa capacité d'innovation et à son potentiel humain et technologique.

Performances par pôle :

Défense, Espace & Sécurité

En millions d'euros	2011	S1 2012	S2 2012	2012
Prise de commandes	92,0	26,9	51,4	78,3
Chiffre d'affaires	90,0	44,8	47,2	92,0
Marge opérationnelle	-1,1	1,8	2,0	3,8
<i>en % du CA</i>	-1,2%	4,1%	4,2%	4,1%

Au cours de l'exercice 2012, dans un contexte de restriction budgétaire dans les domaines publics et parapublics, cette activité a maintenu un niveau de croissance positif (+2,3% versus 2011). CS a consolidé ses positions dans la Défense en remportant (en partenariat avec Sopra) deux projets dans le cadre de l'important programme de rationalisation du Système d'Information des Armées (SIA). Par ailleurs dans le secteur spatial, le groupe a poursuivi son développement au sein de l'Agence Spatiale Européenne en Allemagne et en Italie.

A fin décembre 2012, le carnet de commande de ce pôle s'élevait à 22,4 mois de chiffre d'affaires.

Avec un pilotage serré de ses projets, cette activité a enregistré une amélioration significative de sa rentabilité opérationnelle, à 4,1% du chiffre d'affaires (versus -1,2% en 2011).

Aéronautique, Energie & Industrie

En millions d'euros	2011	S1 2012	S2 2012	2012
Prise de commandes	66,7	32,6	42,7	75,3
Chiffre d'affaires	66,4	33,7	30,8	64,5
Marge opérationnelle	1,5	1,1	0,3	1,4
<i>en % du CA</i>	2,3%	3,3%	1,0%	2,2%

Dans le secteur aéronautique, CS a mis en place une organisation transnationale de ses centres de développement de logiciel embarqué en France, au Canada, en Roumanie et en Inde pour accompagner ses clients et en particulier Airbus. Par ailleurs, CS a intensifié sa présence auprès de nouveaux comptes (Eurocopter, MBDA,...).

Dans les secteurs Energie et Industries, au-delà de la consolidation de ses positions avec ses clients historiques, CS a engagé le développement de ses relations avec de nouveaux comptes du secteur privé, en capitalisant notamment sur son offre de Calcul Haute Performance, à l'instar de ce qui a été réalisé au profit du compte Total (exploitation du supercalculateur du centre de recherche).

La rentabilité opérationnelle a été impactée au second semestre par le tassement du chiffre d'affaires ; elle s'est maintenue sur l'ensemble de l'exercice à 2,2%.

Diginext (Produits)

En millions d'euros	2011	S1 2012	S2 2012	2012
Prise de commandes	14,5	2,9	8,3	11,2
Chiffre d'affaires	14,9	7,8	8,5	16,3
Marge opérationnelle	1,6	0,5	1,1	1,6
<i>en % du CA</i>	10,5%	6,4%	12,9%	10,0%

Diginext a enregistré sur l'ensemble de l'exercice une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires (+6,5% versus 2011) et confirme ainsi son leadership technologique dans le domaine des liaisons de données tactiques pour l'entraînement et les opérations.

Diginext a maintenu un niveau de rentabilité opérationnelle élevé, tout en poursuivant ses efforts de R&D.

V- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'activité de R&D du Groupe CS est adaptée à son positionnement d'intégrateur de systèmes critiques, se différenciant par une forte innovation technologique. Les travaux de R&D représentent ainsi près de 200 ETP pour CS et sa filiale Diginext. Elle a pour objectif de maintenir nos méthodologies de développement au meilleur niveau du marché, acquérir des composants technologiques différenciant, développer des lignes de produits et des composants réutilisables, véritables verrous technologiques pour des systèmes clés en mains innovants et performants.

En tant qu'intégrateur de systèmes, CS est amené à développer des gammes de produits et de composants réutilisables. En 2012, l'activité R&D s'est poursuivie sur les différents enjeux de la Sécurité des Systèmes d'Information (cryptologie et ses applications pour la sécurité des communications et la dématérialisation, réseaux de confiance), du renseignement (ROIM & ROEM), des systèmes de transport intelligent (équipements de voies, systèmes de paiement et système back office), de la Sécurité Maritime, des activités de simulation et d'entraînement, des liaisons de données tactiques, de la guerre électronique et du génie logiciel (à noter que CS co-organise les conférences ICSSEA et NEPTUNE, traitant d'ingénierie système et logiciel) pour les applications critiques temps réel.

Dans le domaine de l'énergie nucléaire, les premiers travaux d'étude (démarrés fin 2010) de futurs systèmes de contrôle-commande résilients et déterministes se sont poursuivis activement en 2011 et 2012 et s'intensifieront plus dès 2013, avec le démarrage du projet DEPARTS, piloté par CS et dont le financement a été accepté dans le cadre de l'appel à projets "briques génériques du logiciel embarqué".

Dans le cadre de ces projets, CS intervient en amont sur les standards techniques, en participant aux comités des organismes internationaux concernés, en particulier l'introduction des technologies IP en navigation aérienne (ciel ouvert européen, projet SESAR), les logiciels critiques embarqués en aéronautique, les liaisons hyperfréquences à courte portée (ETSI, Institut européen des normes de télécommunication), les normes en matière de sûreté de fonctionnement.

CS poursuit sa contribution active à des pôles de compétitivité de dimension internationale labellisés par le CIADT (Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire) ainsi qu'au sein de projets de R&D Européens:

- SYSTEM@TIC en région parisienne, CS est un partenaire industriel majeur du pôle. Dans le cadre du Groupe Thématique OCDS consacré aux systèmes et logiciels complexes, CS a été maître d'œuvre et coordinateur du projet IOLS (Infrastructures et Outils Logiciels pour la Simulation), pour le développement et l'optimisation des logiciels de simulation nécessaires pour analyser, concevoir et optimiser des produits et systèmes innovants de plus en plus complexes. CS poursuit sa participation au projet CSDL (Complex System Design Lab) qui vise à concevoir un environnement collaboratif d'aide à la décision en disposant des outils et méthodologies au meilleur niveau pour la conception collaborative de systèmes complexes notamment en phase avant-projet ainsi qu'au projet LABS (Lattice Boltzmann Solver) de développement d'un outil numérique pour la dynamique des fluides basée sur la méthode Lattice Boltzmann, optimisé pour les calculateurs massivement parallèles. CS participe également au Groupe Thématique sur les Logiciels Libres.
- Partenaire de Ter@tec, centre d'excellence européen en simulation et calcul intensif créé par le CEA, et au cœur du pôle de compétitivité SYSTEM@TIC, CS a coordonné les projets EHPOC (Environnement Haute Performance pour l'Optimisation et la Conception), faisant suite au projet IOLS (Infrastructures et Outils Logiciels pour la Simulation) et OPENHPC qui avait pour objectif de structurer les offres logiciels libres en calcul haute performance afin de créer une plateforme de service logicielle cohérente et complémentaire avec les logiciels commerciaux.
- Aerospace Valley, en régions Midi-Pyrénées & Aquitaine dans les domaines de l'aéronautique, l'espace et les systèmes embarqués. CS après avoir coordonné le consortium ES-PASS (Outil de vérification par analyse statique de logiciels embarqués critiques) a poursuivi son investissement dans ce domaine au travers du projet U3CAT labellisé par le pôle System@tic avec pour objectif l'introduction de nouvelles technologies dans les processus industriels de développement de systèmes critiques. CS a également participé au projet européen OPEES (qui intègre entre autres des composants comme TOPCASED projet pour lequel CS était membre fondateur), pour la réalisation d'un AGL open source dédié aux systèmes embarqués Temps Réel. A noter qu'OPEES se poursuit par POLARSYS, qui au sein de la fondation ECLIPSE met à disposition l'infrastructure nécessaire pour la diffusion des composants. CS a également participé programme fédérateur MOSART lancé afin de favoriser l'accès à la simulation numérique à l'ensemble des acteurs des Pôles Aéronautique, Espace et Systèmes Embarqués. Dans le cadre de ce programme, CS était en charge de la mise en place du démonstrateur de la plate-forme de services basée à Pau (Centre de Simulation Palois). CS a également fortement contribué à la consolidation de l'IRT AESE dans la région Midi-Pyrénées & Aquitaine. A noter

également que CS poursuit en 2013 sa participation au steering board de l'EICOSE (association fortement impliquée dans l'élaboration du programme ARTEMIS) en représentation d'Aerospace Valley.

- Minalogic : En partenariat avec l'INRIA, CS a piloté le projet CILOE de mise en œuvre d'un système de calcul intensif distribué ainsi que le projet SHIVA (équipements de communication de confiance) pour les partenaires du pôle de compétitivité MINALOGIC.
- Mer en régions PACA et Bretagne, principalement sur la thématique « Sécurité et Sûreté Maritime » : CS et sa filiale Diginext sont impliqués sur plusieurs systèmes de surveillance et de protection des personnes, des biens et des installations en zones sensibles du domaine maritime. Ainsi les projets STRADIVARIUS, MWPS, SECMAR, SARGOS et HORUS intègrent la stratégie d'ensemble de développement de CS dans le Homeland Security maritime portuaire et offshore. Cela se traduit notamment par la mise au point du radar STRADIVARIUS transhorizon de nouvelle génération.
- Commission Européenne & Agence Européenne de la Défense: DIGINEXT poursuit sa participation, comme coordinateur ou partenaire, dans plusieurs projets FP7 et EDA pour lesquels la filiale de CS adresse les problématiques de:
 - Visualisation 2D/3D d'environnements géographiques et urbains de très grande taille et très haute résolution (projet V-City retenu comme l'un des 50 plus marquants du FP7 par la CE) et leur exploitation pour la sécurité au travers de centre de commandement et de « Common Operational Pictures » (projets ESS, INDIGO et MEDUSA),
 - Scénarisation d'environnement géographique et réalités mixtes pour la formation, l'entraînement et la gestion de situation critiques (projets INDIGO et CHES)
- Fin 2012 CS a été conforté par la DGCIS sur ses orientations concernant le projet DEPARTS : ensemble de méthodes, d'outils et de produits permettant la conception de systèmes embarqués et de contrôle-commande critiques, tout en garantissant l'interopérabilité entre des produits et solutions venant de différents constructeurs ainsi qu'une sûreté de fonctionnement, une haute disponibilité et un niveau de sûreté maximal (SIL4 – F1A). D'autre part CS porteur du projet DecidAIE (plate-forme fournissant les services d'aide à la décision pour une agriculture écologique et intensive) labélisé par les pôles Aerospace Valley et AGRIMIP, a été retenu par la CDC (Caisse des dépôts) agissant pour le compte du programme d'investissement d'avenir (PIA) pour rentrer en phase d'ingénierie.

VI- ENVIRONNEMENT

CS est une société d'intégration de systèmes et de services informatiques. Son activité ne présente aucun risque environnemental.

En conformité avec le référentiel ISO 14001, CS a créé un pôle Environnement et Sécurité Industrielle au sein du Groupe. La mission de ce pôle est d'apporter son support aux équipes projets afin de minimiser les impacts sur l'environnement des activités, produits et services de CS, à mettre en place une politique active de maîtrise des risques industriels et à veiller au suivi des nouvelles réglementations et à leurs applications. La création de ce nouveau pôle démontre la volonté de CS d'améliorer ses performances dans ces deux domaines clés qui constituent deux des trois piliers du développement durable : l'environnement et la sécurité des collaborateurs

VII - POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

Plus de 1700 collaborateurs œuvrent chaque jour pour un objectif commun : offrir au client les solutions adaptées à leurs attentes et les aider à définir et appliquer leur stratégie de changement. Leurs valeurs : l'écoute du client, la transparence, le sens du service et un savoir-faire reconnu.

CS est reconnu pour l'expertise de ses collaborateurs dans la maîtrise des projets les plus critiques. À ce titre, CS déploie un réseau d'experts dont la mission est de conseiller et d'apporter aux clients les solutions technologiques les mieux adaptées à leurs besoins et à leurs évolutions. Leur mission : répondre aux enjeux de demain. A ce titre CS est également amené à mettre à disposition des écoles et universités ses experts qui dispensent des cours sur l'état de l'art.

Pensée comme un élément fondamental de notre développement, CS place sa politique de ressources humaines au cœur de son organisation.

Le plan de recrutement mis en œuvre est en adéquation avec les enjeux du groupe : confirmer son positionnement au cœur de la criticité des systèmes de ses clients et sa volonté d'intensifier son développement à l'international.

En 2012, le groupe a recruté 213 collaborateurs et en particulier :

- des experts, dans des domaines technologiques ou sectoriels,

- des chefs de projets,
- des architectes pour concevoir des systèmes performants, robustes et sécurisés.

Des filières pour évoluer et professionnaliser nos démarches :

Anticiper l'apprentissage des technologies de demain, faire progresser nos collaborateurs à tous les niveaux ou les accompagner dans leurs reconversions sont des objectifs majeurs du développement de CS, qui a dégagé un budget important dans cette perspective, de l'ordre de 3% de sa masse salariale.

Professionnaliser nos démarches, échanger les meilleures pratiques, développer l'excellence dans la conduite des projets, tels sont les enjeux des managers de contrats CS pour la réussite de leurs missions.

Pour les accompagner dans cette démarche, CS a déployé une véritable filière du management de contrat. Dans ce cadre, CS a engagé un programme de formation fédérateur et structurant complété d'un processus de certification pour valider et conforter les acquis des managers de contrats et leur offrir, dans le cadre d'une évolution de carrière, la reconnaissance de leurs statuts. Cette filière est animée par la Direction des programmes qui assure le support au pilotage des projets.

Un réseau d'Experts, d'Architectes et de Spécialistes :

Véritable richesse du groupe, les Experts, Architectes et Spécialistes CS sont fédérés autour de la filière des Experts et Architectes CS. A fin 2012, la filière regroupe 153 membres dont la mission est de conseiller et d'apporter aux clients les solutions technologiques les mieux adaptées à leurs besoins. Une certification en 4 niveaux permet aux Experts, Architectes et Spécialistes d'évoluer dans cette filière en fonction de leurs compétences et de leur reconnaissance. En 2012, 45 collaborateurs ont évolué au sein de cette filière, 7 Experts ont été certifiés niveau 3 et 3 au niveau 4. La filière est organisée autour de pôles technologiques (logiciels libres, génie logiciel, sécurité & sûreté, simulation, systèmes embarqués,...) et métiers (imagerie-enseignement, transport, avionique embarquée,...) et est animée par la Direction de la Qualité et de l'Audit Technique de CS.

Une culture commune :

Pour garantir le succès de notre entreprise, nous fondons notre culture commune sur des valeurs reposant sur :

- l'ambition de créer un développement fort et durable pour le Groupe CS en apportant de la valeur à nos clients, collaborateurs, actionnaires et partenaires,
- la volonté du développement personnel, en favorisant l'innovation, l'acquisition des compétences et le partage des expertises dans un contexte de projets à la pointe des technologies,
- la défense d'une éthique du plus haut niveau, traduite dans la rigueur professionnelle, l'engagement, la loyauté et la solidarité.

Engagement et résultats :

Les collaborateurs de CS s'engagent sur la qualité, la performance, la transparence et les résultats, et œuvrent, chaque jour, pour un objectif commun : offrir à leurs clients des systèmes et des solutions innovantes, fiables et performantes et les accompagner dans la réussite de leurs projets stratégiques.

CS allie une forte tradition d'innovation technologique à sa culture de l'engagement de résultat. Sa vocation est d'accompagner ses clients dans la durée.

CS travaille essentiellement sur des projets sensibles et complexes. La gestion de la criticité est au cœur de ses préoccupations. Sécurité, performance, fiabilité et continuité de fonctionnement, des systèmes conçus et exploités sont les enjeux permanents de ses équipes. Nos clients recherchent en CS un partenaire responsable pour des projets stratégiques.

Le principal objectif de CS est de procurer à ses clients un avantage concurrentiel décisif grâce à :

- sa capacité de mobilisation et la disponibilité de ses équipes,
- sa compréhension de leur chaîne de valeurs,
- sa méthodologie de management de grands projets,
- sa capacité à accompagner leur stratégie de changement.

L'effectif social au 31 décembre 2012 est de 1708 collaborateurs contre 1785 collaborateurs au 31 décembre 2011 (hors activité Transport). Le Taux d'Activité Congés Exclus moyen sur la même période s'établit à 82,6% (83% sur 2011).

Un accord collectif a été signé avec les partenaires sociaux de CS SI en juillet 2000 fixant la durée du temps de travail dans cette société à 36,65 heures avec attribution de 10 jours de RTT par an.

En 2012, l'absentéisme au sein de la société CS SI (maladie, maternité, paternité et absences diverses) a représenté 3,1% (absence/total facturable).

Evolution de la rémunération :

En 2012, l'enveloppe globale d'augmentation des rémunérations a représenté de l'ordre de 1,5 % de la masse salariale.

Intéressement, participation, et plan d'épargne salariale :

CS a mis en place en juin 2009 un accord d'intéressement qui est arrivé à échéance au 31 décembre 2011.

Par ailleurs, la société DIGINEXT dispose d'un accord de participation.

Un Plan d'Epargne Entreprise fonctionne avec 2 fonds commun de placement.

Egalité Homme/Femme :

CS a mené en 2012 des négociations avec ses organisations syndicales représentatives sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Celles-ci se sont conclues par la signature d'un accord collectif triennal le 15 février 2013, qui traite plus spécifiquement des thèmes suivants :

- l'évolution durable des mentalités : sensibilisation des acteurs(trices),
- l'embauche et la mixité dans l'emploi,
- l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale,
- l'évolution de carrière et la promotion professionnelle,
- l'égalité de niveau de rémunération entre les hommes et les femmes,
- l'égalité de traitement entre les salariés à temps partiel et les salariés à temps complet

Pour chacun de ces thèmes, l'accord prévoit des mesures concrètes afin de supprimer les inégalités existantes.

Le groupe veille également au respect des lois portant sur l'emploi et le maintien dans l'emploi des personnes atteintes d'un handicap.

Au sein de CS, les personnes reconnues « travailleurs handicapés » sont accompagnées et bénéficient d'aménagement de poste, en fonction de leur handicap.

En partenariat avec l'AGEFIPH et dans le cadre de la « Semaine pour l'emploi des personnes handicapées », CS organise la journée « Un jour, un métier en action ». Il s'agit de permettre à un demandeur d'emploi handicapé de passer une journée en entreprise, en binôme avec un salarié valide, et de se familiariser ainsi avec une entreprise, un secteur d'activité ou un nouveau métier.

Les œuvres sociales représentent 0,89 % de la masse salariale de CS SI.

La sous-traitance a représenté en 2012 en moyenne 2 % des effectifs équivalents temps plein.

VIII - EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

La mise en œuvre du plan de transformation et la cession de l'activité « transport ITS » ont permis au groupe d'enregistrer un résultat net positif sur l'ensemble de l'exercice. Dans ce contexte et sous la condition de la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ avant le 15 août 2013, le groupe a conclu un accord avec ses banques et partenaires financiers (selon description en note 30 des comptes consolidés).

IX - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés

Volatilité des marchés de CS

Près de la moitié de l'activité de CS en France est réalisée avec des Administrations et des Etablissements Publics pour répondre à des problématiques de souveraineté : Défense, Sécurité du Territoire et Espace. Sur ces marchés, les révisions des politiques budgétaires dans le contexte actuel de crise économique majeure peuvent conduire l'Etat français à ralentir à terme ses dépenses d'investissements, ce qui peut avoir un effet négatif sur l'activité de CS. CS opère également pour des grands clients privés dont la priorité reste l'optimisation, la maîtrise et surtout la réduction des coûts. Une intensification de la concurrence mène à une réduction des marges et à une plus grande pression sur les résultats et pourrait retarder le redressement de la rentabilité. Les Directions des Achats mettent en place des processus de référencement de prestataires de plus en plus drastiques et orientés essentiellement sur le prix des prestations et la réduction du nombre des fournisseurs, pour les activités de Centres de Services notamment. Cette situation peut affecter la capacité de CS à conserver ou acquérir de nouvelles parts de marché.

A l'international, les tensions macro-économiques et notamment les déséquilibres monétaires €/\$, peuvent affecter le potentiel de CA et de marge des marchés sur lesquels CS se positionne. Les marchés publics internationaux auxquels CS concourt sont également sujets à des reports difficilement anticipables suite à des changements de décideurs politiques, des recours administratifs de concurrents ou des restrictions budgétaires.

De par ses activités, le Groupe est exposé à différentes natures de risques financiers : risque de liquidité, risque de variation des flux de trésorerie dû à l'évolution des taux d'intérêt, risque de crédit, risque de change, risque de contrepartie.

Risques de marché (taux, change, actions, crédit, matières premières)

Il n'est pas dans la vocation du Groupe de réaliser des opérations spéculatives. Aussi divers instruments financiers, négociés avec des contreparties de premier rang, sont utilisés pour réduire l'exposition du Groupe aux risques de taux et de change.

Couverture des risques de taux (Risque de variation des flux futurs dû à l'évolution des taux d'intérêts)

Voir note 24b de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Le risque de taux d'intérêt provient essentiellement des emprunts. La gestion de l'exposition au risque de taux couvre deux types de risques :

- Un risque de prix sur les actifs et passifs financiers à taux fixe. En contractant une dette à taux fixe par exemple, le groupe s'expose à une perte potentielle d'opportunité si les taux d'intérêts venaient à baisser. Toute variation des taux d'intérêts est susceptible d'avoir un impact sur la valeur de marché des actifs et passifs financiers à taux fixe. Cette perte d'opportunité n'aurait toutefois aucun effet sur les produits et les charges financiers tels que présentés dans le compte de résultat consolidé et, en tant que tel, sur le résultat net futur du groupe jusqu'à l'arrivée à échéance de ces actifs et passifs.
- Un risque de variation des flux de trésorerie sur les actifs et passifs à taux variable si les taux d'intérêt venaient à augmenter.

L'objectif principal de la gestion des taux d'intérêt de l'endettement du groupe est de minimiser le coût de la dette et de le protéger des fluctuations des taux d'intérêt en contractant des «swaps» de taux variable contre taux fixe. L'indexation de l'emprunt moyen/long terme souscrit en juin 2009, décrite en note 17 sur les passifs financiers, sur un taux variable (Euribor trois mois) génère un risque financier en cas de hausse des taux. Ce risque faisait l'objet jusqu'au 16 juillet 2012 d'une couverture matérialisée par la mise en place d'un swap receveur de l'Euribor 3 mois et payeur d'un taux d'intérêts fixe de 2,10 %. Le Groupe n'utilise plus d'instruments dérivés autorisés tels que des contrats de swaps conclus avec des établissements financiers.

Il n'y a pas dans les comptes d'endettement à moyen et long terme représenté par des contrats de type crédit-bail, location financière, etc... A taux fixe ces contrats ne seraient pas, en tout état de cause, exposés au risque de taux d'intérêts.

L'endettement à court terme est constitué par la mobilisation de créances commerciales et des créances fiscales de crédit impôt recherche 2010 et 2011. Leurs volumes d'utilisation faisant l'objet d'une forte variabilité en fonction des flux de trésorerie quotidiens, aucune couverture n'a été mise en place.

Trésorerie et endettement à taux variables :

Au 31/12/2012 (en milliers d'euros)	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	101	101	
Passifs financiers			
- Emprunt moyen/long terme	(10 400)	(10 400)	
- Mobilisation créance CIR OSEO	(9 763)	(9 763)	
- Mobilisation des créances commerciales Eurofactor – utilisation au 31/12/12	(6 334)	(6 334)	
- Cession créances commerciales OSEO – utilisation au 31/12/12	(9 013)	(9 013)	
Position nette avant gestion	(35 510)	(35 510)	
Instruments financiers dérivés	0	0	
Position nette après gestion	(35 510)	(35 510)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(351)	(351)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(351)	(351)	

Au 31/12/2011 (en milliers d'euros)	Total	À – 1 an	De 2 à 5 ans
Actifs financiers (valeurs mobilières de placement)	1 294	1 294	
Passifs financiers	(27 901)	(27 901)	
- Emprunt moyen/long terme	(20 907)	(20 907)	
- Mobilisation des créances commerciales et utilisation des lignes de découvert	(6 994)	(6 994)	
Position nette avant gestion	(26 607)	(26 607)	
Instruments financiers dérivés	6 400	6 400	
Position nette après gestion	(20 207)	(20 207)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat avant impôt	(202)	(202)	
Impact hausse de 1 point des taux d'intérêts sur les fonds propres	(202)	(202)	

Suite à l'accord signé avec ses partenaires bancaires et financiers le 5 juin 2013, le risque de taux sera réduit du remboursement du Crédit Moyen Terme de 10,4 M€ et sera augmenté du nouvel emprunt octroyé par Oséo d'un montant de 3 M€ ainsi que du financement du CICE 2013. L'impact de la variation d'une hausse de 1 point des taux d'intérêts sur le compte de résultat et sur les fonds propres serait ainsi réduite de -64 K€.

Couverture des risques de change

Voir note 24d de l'annexe aux comptes consolidés 2012

Le groupe est soumis à deux catégories de risques liées à l'évolution du taux de change :

- le risque lié à la conversion des états financiers des activités implantées dans des pays ayant une monnaie fonctionnelle différente de l'euro. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière et est limité compte tenu de l'implantation géographique du groupe très majoritairement situé dans la zone euro.
- le risque transactionnel concernant les flux d'achats et de ventes dans des devises différentes de celle où l'opération est réalisée. Ce risque de change est cependant limité car chaque entité intervient très majoritairement dans son pays et dans sa devise. Les expositions résiduelles au risque de change sont principalement liées au dollar américain et localisées dans les sociétés françaises.

Le Groupe a mis en place des procédures de gestion des positions en devises résultant d'opérations commerciales et financières libellées en monnaies différentes de la monnaie locale de l'entité concernée. Conformément à ces procédures, toutes les expositions transactionnelles significatives doivent être couvertes dès leur survenance. Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe a recours à divers instruments financiers, notamment des opérations à terme et des options d'achat et de vente de devises.

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change et de taux, le groupe est amené à conclure des contrats de couverture avec des établissements financiers de premier plan. A ce titre, le risque de contrepartie peut être considéré comme négligeable.

Risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaies :

Au 31/12/2012 (en milliers)	USD	GBP	CAD
Actifs	657	5	126
Passifs	(58)	0	0
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	599	5	126
Montants couverts nets (b)	0	0	0
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	599	5	126
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - Impact net Résultat	(30)		(5)

Dans ce tableau les comptes courants en devises entre les filiales CS Canada, CS Romania et CS SI sont neutralisés pour ne faire apparaître que les créances et dettes commerciales

Au 31 décembre 2012, le risque de change est très limité, compte tenu de la cession de l'activité « Transport ITS » très ouverte à l'international ; les grands contrats commerciaux en cours au 31 décembre 2012 sont libellés en euro. Aucun contrat ne fait actuellement l'objet de couverture de change.

Le groupe dispose à la clôture d'une ligne de change non utilisée de 8 M€.

Au 31/12/2011 (en milliers)	USD	GBP	CAD	CLP	AED
Actifs	21 205	50	2 298	915	755
Passifs	(3 523)	0	(963)	0	(363)
Exposition aux risques de change avant couverture (a)	17 682	50	1 335	915	392
Montants couverts nets (b)	(600)	0	(729)	0	0
Exposition aux risques de change après couverture (a)-(b)	⁽¹⁾ 17 082	50	606	915	392
Sensibilité au risque de change de 5% (appréciation) - Impact net Résultat	(128)	ns	23	ns	(13)

⁽¹⁾ correspond principalement au compte courant créditeur de CS SI vis à vis de sa filiale CS ITS America considéré depuis 2009 comme investissement net à long terme au sens de l'IAS39.

Au 31/12/2011, trois contrats commerciaux en devises avaient fait l'objet d'une couverture de change efficace. L'exposition au risque de change après couvertures ne concerne donc essentiellement que les comptes courants des filiales détenus en devises.

Couverture des risques sur actions

Ainsi qu'il est indiqué en note 13, le groupe détient des Sicav monétaires euro à maturité courte dont le risque est minime. La valeur des actions auto-détenues étant déduite des capitaux propres, les variations de cours sont sans impact sur le compte de résultat consolidé.

Couverture des risques de crédit

Voir note 24g de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Les risques de crédit auxquels le groupe est exposé sont peu élevés, en raison de la nature de ses clients, principalement des institutionnels, notamment des administrations, qui disposent d'une qualité de crédit de premier rang. Près de la moitié du chiffre d'affaires 2012 est réalisé avec des administrations et des établissements publics, principalement en France.

Par ailleurs, des procédures d'acceptation des clients et des analyses de risques de crédit qui y sont liées sont intégrées au processus global d'évaluation des risques et sont mises en oeuvre tout au long du cycle de vie d'un contrat. Les créances clients font l'objet d'analyses et de suivis spécifiques, principalement les créances dont l'échéance contractuelle est dépassée.

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Dont		
		Dépréciées	Ni dépréciées, ni échues	Non dépréciées mais échues
Créances clients (factures émises avant retraitements et éliminations intragroupes)	36 408	2 495	30 530	5 876

Ventilation des créances échues et non dépréciées :

Moins de 30 jours	Entre 31 et 60 jours	Plus de 61 jours
3 314	1 080	1 482

Couverture des risques sur matières premières

Couverture indexation de prix

Certains grands contrats prévoient l'indexation de la facturation de certains lots sur l'indice INSEE du cuivre et de l'aluminium. Ce risque potentiel a été couvert, pour la part de la facturation indexée sur l'aluminium jusqu'à juin 2011 et sur celle indexée sur le cuivre jusqu'à fin 2012, par négociation sur le LME de contrats de vente à terme. Ces contrats représentaient un sous-jacent total de 2 509 K€ fin 2011. La couverture a été débouclée à son terme en octobre 2012. Il n'y a plus de couverture « indexation de prix » en cours à fin décembre 2012.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Cuivre	0	2 509
Aluminium	0	0
Total	0	2 509

Risque de liquidité et risque lié à la situation financière du Groupe

Risque de liquidité et risque lié à la situation financière du Groupe

Voir note 24a et note 17 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Selon la définition donnée par l'Autorité des Marchés Financiers, le risque de liquidité se caractérise par l'existence d'un actif réalisable à plus long terme que le passif immédiatement exigible et se traduit par l'incapacité de l'entreprise à rembourser ses dettes à court terme dans la mesure où il lui serait impossible de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Inhérentes à son activité d'intégrateur de systèmes, le Groupe CS peut avoir à faire face à de fortes amplitudes de trésorerie. Ces variations sont en grande partie dues à l'importance de certaines clefs de paiement sur projets dont le déclenchement est soumis à l'approbation du client. Tout retard sur projet, quelle qu'en soit la cause, génère un report des encaissements que les reports associés de décaissements fournisseurs ne compensent pas. S'y rajoute le risque, toujours potentiel, de tirages de lettres de crédit à première demande donnée en garantie d'exécution ou de restitution d'acompte.

Pour maîtriser au mieux les flux de trésorerie, les décaissements et encaissements prévisionnels mensuels des projets sont ainsi vérifiés avant l'émission des propositions commerciales; le calendrier de facturation des projets signés fait l'objet d'une revue mensuelle ; le recouvrement des créances est assuré par une équipe centralisée et les managers ont une part significative de leur part variable liée à la tenue des objectifs de BFR.

Il est à noter que CS dispose historiquement d'un Besoin en Fonds de Roulement (BFR) négatif. Le maintien de ce BFR négatif dépend de la capacité de CS à négocier des conditions de facturation et de paiement satisfaisantes et peut être affecté par la politique de certains grands donneurs d'ordre privés qui exigent souvent qu'une part disproportionnée des contrats soit payée à la réception finale, imposent parfois l'allongement de leurs délais de règlement ou demandent à payer le développement des solutions que fournit CS sur plusieurs années, au regard de leur propre programme de livraison d'équipements. De même, les Administrations centrales disposent de budgets annuels de crédits de paiement qui ne sont pas toujours en phase avec les engagements qu'elles ont pris. Il peut s'en suivre des étalements de programmes dont l'impact est généralement très négatif sur le financement de ces contrats ou des non paiements d'échéances simplement compensées par des indemnités de retard. Par ailleurs, le déploiement de systèmes informatiques ou les réorganisations internes sont souvent des motifs invoqués par les Administrations pour suspendre leurs paiements pendant des périodes pouvant atteindre quelques mois. Enfin, dans certains pays à l'export, l'effectivité des recours juridiques est insuffisante pour assurer une régularité satisfaisante des paiements. Les résultats dégradés de ces dernières années peuvent également inciter certains fournisseurs à tenter de négocier des conditions de paiement dérogatoires, moins favorables à CS.

A ce stade, la gestion du risque de liquidité implique le maintien d'un niveau suffisant de liquidités ainsi que la disponibilité de ressources financières appropriées grâce à des lignes de facilités confirmées :

Historiquement, étant donné la qualité de ses donneurs d'ordre et clients, le financement à court terme est principalement assuré par le recours à l'affacturage et à la cession de créances. Les lignes d'affacturage dont dispose CS sont dimensionnées pour être suffisantes et faire face à une évolution normale de l'activité ; les volumes de créances disponibles les ont historiquement rarement dépassées. Cependant, par nature, le montant utilisé est plafonné par le volume de créances émises et non encaissées. Une éventuelle faiblesse de la facturation limiterait la

capacité du groupe à utiliser la totalité de ces lignes et à financer temporairement les dettes. Il est à noter que la ligne d'affacturage conclue avec Eurofactor à un caractère déconsolidant dans les comptes du Groupe. Le risque principal, risque de défaillance ou d'insolvabilité, du client, ayant été transféré, le montant des créances cédées est « déconsolidé » et fait donc partie du poste « Disponibilités » à l'actif du bilan.

Aux termes de l'accord signé le 27 avril 2012, l'ensemble des outils de financement du groupe a été redéfini et confirmé comme suit :

- le rééchelonnement et l'amortissement du prêt à moyen terme de 10,4 M€ du 15 juillet 2012 jusqu'au 30 janvier 2015 au plus tard ;
- le report de l'échéance du crédit relais de 5,4 M€ du 30 juin 2012 jusqu'au 31 décembre 2013 au plus tard ;
- l'ouverture de lignes confirmées jusqu'au 31 décembre 2013 de 19 M€ et de 8 M€ respectivement pour de nouveaux cautionnements et de nouvelles couvertures de change destinés principalement à la mise en œuvre de nouveaux contrats commerciaux ;
- la confirmation et l'aménagement de la convention d'affacturage avec Eurofactor, avec un plafond de financement de 14 M€ jusqu'au 31 décembre 2013 ;
- la confirmation et l'aménagement de la ligne de mobilisation de créances Loi Dailly accordée par OSEO, avec un plafond de financement porté à 17,5 M€ jusqu'au 30 juin 2013;
- La mise en place d'un concours bancaire garanti par les créances « Crédit Impôt Recherche » pour l'exercice 2011.

Le groupe a également obtenu le rééchelonnement jusqu'en septembre 2013 du solde (soit environ 7 M€) du moratoire fiscal et social qui lui avait été accordé en 2011. Le 1er octobre 2012, CS SI finalisé la cession de son activité transport et a affecté, à due concurrence, le produit de cette cession au remboursement intégral du prêt de 5,4 M€.

Dans la perspective d'une opération de renforcement des fonds propres du groupe, CS a engagé au début de l'exercice 2013 des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers, notamment pour renégocier les modalités de remboursement du prêt moyen-terme.

Le groupe CS a conclu le 5 juin 2013 un accord avec ses partenaires bancaires et financiers qui prévoit, sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ devant intervenir avant le 15 août 2013 :

- le remboursement anticipé du Crédit Moyen Terme de 10,4 M€ à hauteur de 7 M€ (le solde du Crédit Moyen Terme, soit 3,4 M€, faisant l'objet d'un abandon de créance de la part des Banques) ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne de cautionnements et d'une nouvelle ligne de couvertures de change, respectivement pour un encours maximum de 5 M€ et de 3 M€, utilisables jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- l'octroi par OSEO à CS d'un prêt de 3 M€ ainsi que le financement du CICE 2013 ;
- le maintien des lignes de mobilisation de créances d'OSEO et Eurofactor, respectivement jusqu'au 30 juin 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, la ligne d'OSEO étant portée de 17,5 M€ à 20 M€ ;
- la constitution d'un nouveau moratoire fiscal et social de 5 M€, après le remboursement anticipé du solde du moratoire existant, soit environ 1,8 M€.

Par ailleurs, cet accord prévoit un covenant financier, des garanties et nantissements décrits à la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Avec cet accord, et sous réserve de la réalisation d'une augmentation de capital de 15 M€ avant le 15 août 2013, le groupe, qui a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir et qu'il disposera des moyens financiers nécessaires à la continuité de son exploitation et à son développement commercial.

Si 100% du montant de l'augmentation de capital de 15 millions d'euros qui sera soumise au vote des actionnaires de la Société le 15 juillet 2013 n'étaient pas souscrit, les partenaires bancaires et financiers auraient la faculté de reconsidérer les mesures consenties au titre de l'accord du 5 juin 2013. La Société devrait engager des discussions avec ses partenaires bancaires et financiers afin qu'ils acceptent de maintenir leurs concours dans les mêmes termes que ceux prévus par l'accord du 5 juin 2013.

Risques juridiques

Non-respect d'une obligation de résultat et risque de résiliation/résolution

Le groupe CS réalise l'essentiel de son activité sous forme de contrats au forfait (cf. chapitre 6.1.B) comportant généralement une obligation de résultat. De tels contrats sont susceptibles de comporter des risques qui peuvent se concrétiser par une réalisation du contrat à marge moindre, voire négative, par un arrêt de la prestation avec éventuellement non-paiement de tout ou partie des factures émises ou encore par des pénalités à l'occasion de l'exécution du contrat ou en raison de sa résiliation. En outre, les services fournis par le Groupe CS sont par nature critiques pour les activités de ses clients. Toute mise en œuvre inadéquate, dans le cas de systèmes informatiques

sensibles par exemple, ou toute autre défaillance dans l'exécution des services pourraient nuire aux clients de CS et ceux-ci faire appel aux garanties d'exécution ou de restitution d'acompte, appelables à première demande, dont ils disposent parfois.

Tous les litiges connus de CS Communication et Systèmes ont fait l'objet d'une analyse et, lorsque nécessaire, d'une provision jugée adéquate. CS peut toutefois faire l'objet de réclamations émanant de clients ou fournisseurs relativement aux services fournis.

Enfin, certains contrats conclus par le Groupe CS permettent aux clients de résilier leur contrat à tout moment, moyennant le respect d'un préavis et le versement d'indemnités. La possibilité pour les clients de résilier leurs contrats est un facteur d'incertitude dans les flux de chiffre d'affaires du Groupe CS (cf. notamment la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le Groupe CS estime avoir mis en place une politique contractuelle ainsi que des procédures de management des contrats et des mesures de contrôle de leur exécution permettant de réduire ces différents risques. Il ne peut cependant être assuré que certains de ces risques ne se réalisent, ni qu'aucune réclamation significative ne soit émise à l'avenir.

Risques liés à des autorisations légales, réglementaires ou administratives nécessaires à l'émetteur pour poursuivre son activité

CS intervient pour la plus grande partie de ses activités dans le cadre d'une profession qui n'est pas réglementée autrement que par les conditions contractuelles librement négociées entre les parties (sauf pour les projets soumis au code des marchés publics ou à des réglementations spécifiques).

La profession n'est donc soumise à aucune autorisation, autre que sur certains marchés sensibles, dans le domaine de la Défense ou du nucléaire, pour lesquels l'entreprise doit avoir une accréditation. Dans le cadre des marchés conclus dans le secteur de la Défense et des applications militaires, les sociétés concernées du Groupe CS Communication & Systèmes souscrivent des habilitations « Secret Défense » ou « Confidentiel Défense » pour ses dirigeants, techniciens ou ingénieurs intervenant sur les sites de ses clients et détiennent pour elles-mêmes des habilitations au titre des AFC (Autorisations de fabrication et de commercialisation). La procédure d'habilitation est contrôlée et exercée de manière centralisée. Fort de ses relations de longue date avec les clients du secteur de la Défense ou de l'industrie nucléaire, CS Communication & Systèmes bénéficie d'une bonne connaissance des modalités et procédures d'habilitation. Toutefois, il ne peut être assuré que le délai d'obtention de telles habilitations ne puisse mettre en cause la constitution d'une équipe projet, dans le cas où le personnel qualifié pour une mission n'est pas habilité.

Litiges et faits exceptionnels

Litige avec BT France concernant la vente du pôle Infrastructures Critiques

La filiale CS SI a, le 27 novembre 2009, reçu de la société British Telecom France SA une réclamation au titre de sa garantie de passif pour un montant estimé par BT France à 1,7 M€. CS en conteste le bien-fondé et considère que compte tenu des termes de la garantie, le seuil de déclenchement du droit à indemnisation n'est pas atteint par BT. Cette réclamation a toutefois fait l'objet d'une provision partielle dans les comptes de CS.

Litige SNC Galilée

Dans le cadre d'un litige opposant la SNC Galilée, l'Apave et les architectes sur le désamiantage avant travaux des locaux du Plessis Robinson la cour d'appel de Paris dans un arrêt du 25 mai 2011 a condamné ces derniers à payer à la SNC Galilée Plessis une somme de 950 K€. A l'issue d'un pourvoi en cassation formé par l'APAVE et les architectes, la Cour de Cassation a, dans une décision du 5 décembre 2012, cassé cet arrêt et renvoyé les parties devant une nouvelle cour d'appel. La SNC Galilée Plessis a saisi la cour de renvoi suite à cet arrêt infirmatif de la Cour de Cassation.

Une provision a été constituée dans les comptes 2012.

Litige avec DHMI

En 1998, La société CS SI, à l'époque CISI, a signé un contrat avec le DHMI (la Direction de l'Aviation Civile Turque) pour la fourniture d'un simulateur de contrôle aérien. Après sept années de projet, le DHMI a engagé une procédure judiciaire à l'encontre de CS pour livraison de matériel non conforme à ses exigences. En avril 2011 un premier rapport préliminaire d'experts a estimé le montant d'indemnisation en faveur du DHMI à 1,5 M€, soit 1M€ après déduction de la garantie d'exécution déjà tiré par DHMI (hors intérêts).

DHMI et CS SI contestant pour des motifs différents les conclusions de ce rapport, le Tribunal d'Ankara a décidé à l'issue de l'audience du 15 septembre 2011 de demander aux experts un complément d'analyse et de prendre en compte les dires additionnels des parties.

Le rapport complémentaire des experts a été rendu lors de l'audience du 31 mai 2012. Les experts rejettent les objections de CS et maintiennent leur position initiale.

Le 7 septembre 2012 CS a déposé de nouvelles objections contestant les conclusions de ce rapport complémentaire. Lors de l'audience de délibéré du 30 novembre 2012, le tribunal d'Ankara a partiellement fait droit à la demande du DHMI et condamné la société CS SI à 1.018K€ de dommages et intérêts et rejette pour le surplus à hauteur de 569K€. CS SI a interjeté appel le 19 février 2013.

Estimant que cette décision de première instance est infondée tant sur le fond qu'à l'égard du respect de la procédure, CS SI n'a pas constitué de provision complémentaire au titre de ce litige en 2012.

Litige avec Cassidian sur projet RIFAN 2

Le 21 septembre 2011 CS SI a été notifiée par la société Cassidian de la résiliation anticipée de son contrat de sous-traitance dans le projet Rifan 2 au motif de retards et de non conformités des fournitures, qui seraient attribuables intégralement à la société CS SI.

Le 18 octobre 2011, CS SI a assigné en référé Cassidian pour résiliation abusive du contrat et a demandé une indemnité de 13 M€. En réponse Cassidian a réservé ses droits quant à des dédommagements. Par ordonnance en date du 29 décembre 2011, le Tribunal de Commerce de Paris a ordonné la nomination d'un expert et fixé l'étendue de sa mission. Les réunions d'expertise ont débuté en février 2012. Par ordonnance du tribunal en date du 22/08/12, le dépôt du rapport au greffe a été prorogé au 31 décembre 2012. Cependant une nouvelle prorogation sera nécessaire car de nouvelles réunions d'expertise seront à prévoir en 2013, la société Cassidian ayant déposé un dire accompagné d'un ensemble volumineux de notes techniques le 13 décembre 2012.

Jugeant que la résiliation est abusive, CS SI a considéré, à ce stade de la procédure, qu'il n'est pas justifié de constituer de provision pour risque.

Contraintes de confidentialité

La nature de ses clients (grands comptes nationaux et internationaux) soumet l'entreprise à des clauses de confidentialité pour l'exécution de ses prestations. Toutefois ces clauses n'entraînent pas un frein dans l'évolution du savoir-faire de l'entreprise et ne sont pas de nature à se traduire par un coût financier pour l'entreprise, sauf en cas de non-respect de ses obligations par l'entreprise.

Dispositions fiscales particulières

Les sociétés du Groupe font l'objet périodiquement de contrôles fiscaux, tant en France que dans les pays où elles sont implantées. Les provisions sont constituées sauf si la société estime que les points soulevés ne sont pas justifiés et lorsqu'il existe une probabilité suffisante de faire valoir le bien-fondé de sa position dans le contentieux.

La société CS SI a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2011 portant sur les exercices 2008 et 2009. Les travaux de vérification ont pris fin en septembre 2011 sans faire apparaître de motifs de redressement significatifs.

Parallèlement la société CS SI faisait depuis septembre 2010 l'objet d'un examen du crédit impôt recherche, mené pour les exercices 2007 et 2008 par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. L'expert du Ministère a transmis à la société en novembre 2011 des conclusions favorables qui ne remettent pas en cause l'éligibilité des projets déclarés. Cependant des contestations de forme ont conduit à provisionner 200 K€ dans les comptes 2012.

Risques opérationnels

Répartition du portefeuille de clients

CS a un portefeuille de clients composé en majorité de Grands comptes nationaux et internationaux. Le premier client de CS Communication & Systèmes représentait 25% en 2010, 24% en 2011 et 29% en 2012 de son chiffre d'affaires ; les cinq premiers clients de CS Communication & Systèmes représentaient 61% en 2010, 55% en 2011, 62% en 2012 ; les dix premiers clients de CS Communication & Systèmes représentaient 73% en 2010, 65% en 2011, 77% en 2012. L'activité pour les grands comptes est répartie sur plusieurs contrats et CS intervient pour eux sur différents programmes ou applications. La relation n'est donc pas monolithique. Par ailleurs ces contrats sont pluriannuels et, en phase de renouvellement, la connaissance des pratiques et de l'environnement constitue un facteur de différenciation. Le groupe CS, au cours des deux années précédant la publication du présent rapport, n'est partie à aucun contrat important autre que les contrats conclus dans le cours normal des affaires.

Ressources

En tant qu'intégrateur de systèmes, dont la part de développement de logiciels innovants est significative, le risque industriel pour l'entreprise peut être la pénurie d'informaticiens et d'ingénieurs sur le marché des services informatiques ou au contraire la surcapacité par rapport à une demande en baisse. Quoiqu'il en soit, CS doit adapter sa capacité de production à la demande du marché. La surcapacité subie ces dernières années sur le marché a entraîné une pression sur les prix et les taux d'activité congés exclus (TACE) des ingénieurs.

Le TACE correspond au total des jours facturables divisé par le nombre des jours du mois moins les congés payés, les RTT et les congés sans solde.

Le taux de rotation du personnel ou turn over correspond au total des démissions rapporté à l'effectif annuel moyen.

Evolutions technologiques

Les marchés sur lesquels CS Communication & Systèmes intervient se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides et l'offre fréquente de nouveaux services, logiciels et autres solutions. CS Communication & Systèmes a adopté une stratégie visant à répondre à ces tendances. Bien que CS Communication & Systèmes considère avoir la capacité d'adapter ses offres dans ce contexte pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients, il ne peut être assuré qu'il en soit toujours ainsi.

Risques liés aux systèmes d'information

CS est amené à intervenir sur des informations et des systèmes sensibles, à la fois pour ses propres activités, mais également en relation avec les processus de ses clients ou de ses partenaires. La sécurité des Systèmes d'Information, appréhendée au sens large, y compris au sens de la sûreté de fonctionnement, est donc un élément essentiel de la pérennité et du développement de CS.

Le groupe s'appuie sur un système d'information dans l'ensemble des processus de ses activités techniques et commerciales et doit s'adapter à un environnement en constante évolution. Le groupe a mis en œuvre une politique de sécurité des systèmes d'information et déploie des moyens pour assurer le respect de cette politique et la fluidité des processus de gestion, mais ne peut garantir que ces systèmes ne rencontreront pas des difficultés techniques ou des failles dans son système de sécurité qui pourraient avoir un impact négatif significatif sur son activité.

Assurance – Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur

Gestion des risques projets

Dans le cadre du management de ses projets d'intégration de systèmes, des risques peuvent dégrader les résultats économiques du projet et /ou l'image de CS auprès du client. Pour prévenir et maîtriser ses risques, CS a mis en place une procédure de gestion des risques et de suivi des contrats. Cette procédure consiste à identifier le plus en amont possible les risques de toute nature pouvant avoir un impact sur le projet, et à suivre les mesures préventives correspondantes. Par ailleurs, CS déploie une formation importante pour l'ensemble des managers de contrats permettant à chacun de partager les meilleurs outils et pratiques en matière de management de contrats.

Les contrats identifiés comme étant à risques potentiels, de par leur taille ou leur complexité technique, font l'objet d'un suivi renforcé allant jusqu'à la tenue périodique de revue de Direction Générale.

Cautions

Le groupe, dans le cadre de réponses à appels d'offres, est parfois amené à mettre en place des garanties de soumission. Egalement, de la signature du contrat jusqu'à la fin de son exécution, le groupe s'engage, par l'intermédiaire de banques, à dédommager le client en cas de manquement à ses obligations contractuelles et procède à la mise en place de cautions de bonne exécution.

En fonction des clauses contractuelles, le groupe est amené à percevoir de ses clients des acomptes. Ces acomptes sont enregistrés en dettes au bilan. A la demande du client des garanties de restitution d'acomptes peuvent être mises en place.

La nature et le montant de ces cautions sont décrits dans la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés 2012.

Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par l'émetteur.

CS a souscrit, tant pour son compte que pour le compte de ses filiales auprès d'assureurs notoirement solvables, un important programme d'assurance visant à garantir ses risques dans les différents domaines économiques et sociaux qu'elle met en œuvre. Elle n'a recours à aucune société captive.

Il n'existe pas de risques significatifs non assurés ou dont la gestion serait assurée directement par la société. Les principaux risques couverts sont les suivants :

- Tous Dommages sauf /pertes d'exploitation
- Responsabilité civile exploitation/après livraison et professionnelle
- Responsabilité Civile Aéronautique et spatiale
- Responsabilité des mandataires sociaux

Dommages/pertes d'exploitation :

Cette police garantit les éventuels dommages susceptibles d'être causés aux biens du groupe détenus en propriété ou en location ou qui lui sont confiés ainsi que les pertes d'exploitation en résultant.

Le montant de la limite contractuelle d'indemnisation s'élève à 70.000.000 € par sinistre, après application des franchises.

Responsabilité civile exploitation, après livraison, et professionnelle :

Cette assurance couvre la responsabilité dommage ainsi que la responsabilité civile dont le groupe et son personnel pourraient répondre en raison des dommages corporels, matériels, immatériels causés aux tiers y compris ses clients et ses cocontractants.

Montant de la garantie en 1ere ligne : 20.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.

Responsabilité Civile produits Aéronautiques après livraison :

Cette police a pour objet de garantir le groupe contre les risques de responsabilité civile produits, y compris arrêts des vols, encourue du fait des activités d'équipementier ou de sous-traitant de l'industrie aéronautique, y compris services et activités annexes.

Montant des garanties : 80.000.000 € par événement et en tout sur la période d'assurance (sous-limite de 125.000.000 USD pour les arrêts des vols).

Assurance responsabilité civile produits spatiaux :

Cette police a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité que pourrait encourir le groupe CS en raison de dommages corporels et/ou matériels subis par toute personne physique ou morale et causés par une occurrence imputable à un produit spatial défectueux vendu ou fourni par CS.

Montant des garanties : 20.000.000 € par fait dommageable et en tout pour la période de garantie du 01/06/2012 au 31/05/2013.

Responsabilité Civile Mandataire sociaux :

CS a également souscrit une police couvrant la Responsabilité Civile des mandataires sociaux et des dirigeants de CS et de ses filiales ainsi qu'une assurance EPL (Employment Practice Liability) couvrant la violation des règles relatives aux rapports sociaux. Aucun sinistre n'a été déclaré sur la police 2012.

Les engagements hors bilan

Les engagements hors bilan sont repris en Note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés 2012.

A noter que l'accord bancaire conclu le 5 juin 2013 prévoit :

- Le cautionnement solidaire de CS SA ;
- le nantissement de 100% des titres détenus par CS SI dans ses filiales, Diginext 100 %, USB (soit 51% du capital de la société allemande), CS Romania 100% et CS Canada 100% et de 51% des titres CS SI détenus par CS SA ;
- le nantissement des comptes de garantie et de réserve Eurofactor ;
- des garanties données au titre de la mobilisation du CIR 2010, 2011 et 2012 ainsi que du CICE 2013 par lesdites créances ;
- le maintien des avals et cautions hors Groupe et engagements liés à l'exécution des marchés (y compris restitution d'acomptes) existants au 31/12/2012 dans le cadre d'une nouvelle ligne de caution de 5 M€ ;
- un covenant financier applicable au « Contrat d'Ouverture de Crédits par Emission de Garanties 2013 », à savoir : $\text{Leverage ratio} = \text{Dette Financière Brute} / \text{EBITDA} < 2,5$.

Il n'existe plus de sommes éventuellement dues au titre d'options d'achats sur des actions détenues par des minoritaires.

X- TRANSPARENCE SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D 441-4 du Code de commerce (Décret N° 2008 -1492 du 30 décembre 2008), la décomposition du solde des dettes par date d'échéance, à l'égard des fournisseurs de CS est la suivante :

Au titre de 2011

	Echues >61 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 2 à 30 jours	Total Echues	Non Echues	Total
CS - Dettes fournisseurs (en €)	61 450	4 293	90 119	155 861	77 826	233 687
Factures non validées (litige)	61 450					

Au titre de 2012

	Echues >61 jours	Echues de 31 à 60 jours	Echues de 2 à 30 jours	Total Echues	Non Echues	Total
CS - Dettes fournisseurs (en €) Factures non validées (litige)	21 527	36 794	39 688	98 009	125 219	223 228

XI- EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Conseil d'Administration de CS a décidé de soumettre à l'assemblée générale annuelle, qui doit se réunir le 15 juillet 2013 pour approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012, une résolution d'augmentation de capital de 15 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Cette opération, qui fera l'objet d'un prospectus soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers, n'est pas garantie à ce stade. M. Yazid Sabeg a néanmoins indiqué au Conseil d'Administration qu'il examinait la possibilité de souscrire en tout ou partie à cette augmentation de capital.

Le groupe CS a conclu le 5 juin 2013 un accord avec ses partenaires bancaires et financiers qui prévoit, sous réserve de la réalisation de cette augmentation de capital avant le 15 août 2013 :

- le remboursement anticipé du Crédit Moyen Terme de 10,4 M€ à hauteur de 7 M€ (le solde du Crédit Moyen Terme, soit 3,4 M€, faisant l'objet d'un abandon de créance de la part des Banques) ;
- la mise en place d'une nouvelle ligne de cautionnements et d'une nouvelle ligne de couvertures de change, respectivement pour un encours maximum de 5 M€ et de 3 M€, utilisables jusqu'au 31 décembre 2015 ;
- l'octroi par OSEO à CS d'un prêt de 3 M€ ainsi que le financement du CICE 2013 ;
- le maintien des lignes de mobilisation de créances d'OSEO et Eurofactor, respectivement jusqu'au 30 juin 2014 et jusqu'au 31 décembre 2014, la ligne d'OSEO étant portée de 17,5 M€ à 20 M€ ;
- la constitution d'un nouveau moratoire fiscal et social de 5 M€, après le remboursement anticipé du solde du moratoire existant, soit environ 1,8 M€.

Le groupe disposera ainsi des moyens financiers nécessaires à la continuité de son exploitation et à la mise en œuvre de sa stratégie de développement.

XII- PERSPECTIVES 2013

Pour accroître sa résistance à la conjoncture économique, CS déploie une stratégie de développement offensive et équilibrée visant à intensifier la pénétration de nouveaux comptes parallèlement à la consolidation de sa base installée. Ainsi, dans le domaine de la Défense et de la Sécurité, CS se positionne sur les enjeux d'économie des grandes administrations ; dans le secteur Aerospace, qui reste dynamique, CS s'attache à acquérir de nouvelles parts de marché en France et à l'international ; dans les secteurs de l'Industrie et des Services, CS renforce ses actions de diversification sur les marchés IT en forte croissance (Cloud sécurisé, Big Data Intelligence, HPC & simulation), en partenariat avec de grands acteurs technologiques (IBM, SGI,...)

XIII - INFORMATION SUR LES PRISES DE PARTICIPATION – PRISES DE CONTROLE

Votre Conseil vous rappelle qu'il n'y a pas eu de prise de participation dans des sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française au cours de l'exercice 2012.

XIV – EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Votre Conseil vous informe qu'il a été décidé de réduire le capital social par réduction du nominal des actions en date du 29 juin 2012. Le montant du capital social, s'élevait au 1^{er} janvier 2010, à la somme de 31 532 765 €, divisé en 6 306 553 actions et au 31 décembre 2012, à la somme de 6 306 582 €, divisé en 6 306 582 actions de 1 € chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

XV – STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL

La répartition du capital était la suivante au 31 décembre 2012 :

<u>Actionnaires de référence :</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>DDV</u>	<u>% du capital</u>	<u>% DDV</u>
SAVA & Cie	2 859 740	5 719 480	45,34	61,22
ARMATEL	117 151	234 302	1,86	2,51
Flottants France et Etranger	3 099 011	3 388 641	49,14	36,27
Autocontrôle	230 680	0	0	0
TOTAL	6 306 582	9 342 423	100	100

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote autres que Montségur Finance, agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en hausse le 6 octobre 2010, le seuil de 5 % du capital (Avis AMF n°210C1015 en date du 6 octobre 2010).

A noter que Financière de l'Echiquier, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse le 1^{er} février 2012, le seuil de 5% du capital (Avis AMF n°212C0192 en date du 3 février 2012),

A la connaissance de la société, il n'existe aucun pacte entre actionnaires de CS Communication & Systèmes.

Il n'existe aucun titre en circulation comportant des droits de contrôle spéciaux.

Le groupe rappelle que, dans un communiqué du 23 avril 2013, Cira Holding, société créancière de SAVA & Cie, a annoncé avoir exigé l'attribution de 1.017.721 actions CS nanties à son profit, représentant 16,13% du capital de CS.

Droit de vote double

Il est précisé, conformément à l'article 23 des statuts, qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Actions (Article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur libération. Après leur libération, elles sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Elles sont inscrites en comptes tenus par la société ou un intermédiaire habilité selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La société est autorisée à faire usage à tout moment des dispositions légales et réglementaires prévoyant l'identification des détenteurs de titres de forme nominative et de tout titre donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société ainsi que la quantité de titres détenus et les restrictions dont les titres peuvent être frappés, conformément aux dispositions de l'article L.228-3 et suivants du Code de Commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la société est en droit de demander à tout moment, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées de la société ainsi que la quantité de titres détenus et les restrictions dont les titres peuvent être frappés, conformément aux dispositions de l'article L.228-3 et suivants du Code de Commerce.

Transmission des actions (Article 8 des statuts)

La cession des actions nominatives ou au porteur résulte de leur inscription à un compte chez un intermédiaire financier habilité.

La cession des actions nominatives ou au porteur s'opère, à l'égard des tiers et de la société, par virement de compte à compte dans les comptes de la société émettrice ou ceux de l'intermédiaire financier habilité.

Indivisibilité des actions (Article 9 des statuts)

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action, sous réserve des cas prévus par la loi.

Droits et obligations attachés aux actions (Article 10 des statuts)

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre, dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux délibérations de l'assemblée générale.

Toutes les actions qui composeront le capital social seront toujours assimilées en ce qui concerne les charges fiscales. En conséquence, tous impôts et taxes qui, pour quelque cause que ce soit, pourraient, à raison du remboursement du capital de ces actions, devenir exigibles pour certaines d'entre elles seulement, soit au cours de l'existence de la société, soit à la liquidation, seront répartis entre toutes les actions composant le capital lors de ce ou de ces

remboursements, de façon que toutes les actions actuelles ou futures confèrent à leurs propriétaires, tout en tenant compte, éventuellement, du montant nominal et non amorti des actions et des droits des actions de catégories différentes, les mêmes avantages effectifs et leur donnent droit à recevoir la même somme nette.

XVI- AUGMENTATIONS DE CAPITAL

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée Générale	Durée	Montant autorisé en nominal	Augmentation réalisée en 2012	Autorisation résiduelle au 7 juin 2013
29/06/2012	26 mois	50 M€	Néant	50 M€

XVII - ACTIONNARIAT SALARIE

A la connaissance de la société, la part du capital et des droits de vote détenus par le personnel au 31 décembre 2012, s'élève à environ à 0,45 % du capital et 0,35 % des droits de vote, dont le Fonds Commun de Placement Actions CS, qui détient 16 052 actions de la société ainsi que les droits de vote associés.

Le contrôle du Fonds Commun de Placement Actions CS, est effectué par un Conseil de surveillance paritaire, présidé conformément aux dispositions légales, par un adhérent salarié.

Par ailleurs, suite à l'émission de l'OBSAR intervenue en juin 2006, des managers du Groupe avaient acquis 90% des BSAR émis, dont ils restent titulaires à ce jour.

XVIII – ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Votre Conseil vous rappelle par ailleurs que la société détenait au 31 décembre 2012, 230 680 actions d'autocontrôle :

Actions auto-détenues : 25 200 actions en garantie de trois plans d'options d'achat d'actions.

Ces actions ont été acquises dans le cadre des Programmes de rachat suivants :

- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2010. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions, publié sur le site de l'AMF et le site de la société.
- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 2011. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions, publié sur le site de l'AMF et le site de la société.
- Programme de rachat, décidé par l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012. Ce Programme de rachat d'actions a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article L451-3 du Code Monétaire et Financier et des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'AMF, d'un Descriptif du Programme de rachat d'actions, publié sur le site de l'AMF et le site de la société.

Il sera proposé à votre Assemblée Générale de mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions, en application de son autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acquérir les propres actions de la société.

Mandat de gestion :

Un contrat de liquidité a été mis en place avec la société ODDO CORPORATE FINANCE en date du 1^{er} décembre 2008.

Les moyens suivants figuraient au contrat de liquidité au 31 décembre 2012 :

- 40 078 Titres CS COMMUNICATION & SYSTEMES
- 116 856 Euros (en sicav monétaires et disponibilités)

Mandat de rachat d'actions :

Un mandat de rachat d'actions a été confié à la société ODDO CORPORATE FINANCE en date du 30 décembre 2008 pour un montant cumulé maximum de 550 000 Euros d'actions CS à un cours unitaire maximum de 5,50 Euros.

Les opérations effectuées dans le cadre de ce mandat portent sur 45 832 titres.

Par ailleurs, les opérations effectuées dans le cadre du mandat de rachat d'actions antérieur, échu le 28 novembre 2008, portent sur 119 570 titres.

Bilan du programme de rachat d'actions :

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, votre Conseil vous rappelle les opérations effectuées au cours de l'exercice dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2012, pour chacune des finalités du programme :

Finalités	Nombre des actions	Prix	Montant des frais de négociation	Volume des actions utilisées *	Réaffectation à d'autres finalités
Animation du marché secondaire ou liquidité de l'action CS Communication & Systèmes	Acquises : 107 425 Vendues : 134 386	Prix d'acquisition : 2,9039 € Prix de vente : 2,9445 €	0	Acquisitions : 26,51 % Vente : 33,16 %	Néant
Attribution d'actions notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, pour le service des options d'achat d'actions, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise, ou pour l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Couverture d'obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

Les 230 680 actions détenues à la date du 31 décembre 2012, représentent 3,66 % du capital de référence à la date de mise en œuvre du Programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 29 juin 2012 et 56,93 % du pourcentage de rachat maximum, fixé à 405 200 actions dans le cadre de ce Programme de rachat d'actions, compte tenu des titres détenus préalablement à la mise en œuvre de ce programme.

Leur valeur évaluée au cours d'achat est de 3 539 112,62 € leur valeur nominale de 230 680 €.

XIX- VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS REMBOURSABLES (OBSAR)

Les BSAR B ont été inscrits aux négociations du marché de l'Eurolist d'Euronext Paris SA à partir du 9 juin 2008 (Code ISIN FR 0010325035).

La durée d'exercice des BSAR B a été étendue du 9 juin 2011 au 9 décembre 2013, après approbation de l'Assemblée Générale des porteurs de BSAR B, réunie le 11 mars 2008 et de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de CS du 8 septembre 2008.

Il n'y a pas eu d'exercice de BSAR B au cours de l'exercice 2012.

PLANS D'OPTIONS SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS

Les plans d'options de souscription et/ou d'achat d'actions suivants sont en vigueur :

- Plan du 5 septembre 2003 : 4 000 options d'achat d'actions peuvent donner lieu à l'achat d'un même nombre d'actions, au prix de 15,25 euros, soit une valeur totale de 61 000 euros. La durée du plan est de 10 ans à compter du 5 septembre 2003.
- Plan du 25 novembre 2004 : 2 500 options d'achat d'actions peuvent donner lieu à l'achat d'un même nombre d'actions, au prix de 26 euros, soit une valeur totale de 65 000 euros. La durée du plan est de 10 ans à compter du 25 novembre 2004.

Le plan du 13 janvier 2003, portant sur 18 700 options d'achat d'actions qui pouvaient donner lieu à l'achat d'un même nombre d'actions, au prix de 15,25 euros, soit une valeur totale de 285 175 euros, a expiré le 13 janvier 2013.

Aucun exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été effectué au cours de l'exercice 2012.

Notre société n'a pas consenti d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au cours de l'exercice 2012.

XX- MODE D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

Votre Conseil vous rappelle qu'il a décidé, dans sa séance du 18 décembre 2001, de mettre en application l'option de dissociation des pouvoirs prévue par la loi NRE du 15 mai 2001 et les statuts de la société et de confier la Direction Générale de la société à un Directeur Général.

XXI- REGLES APPLICABLES A LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QU'A LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA SOCIETE

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration sont prévues par les articles 11 et 12 des statuts :

Composition du Conseil d'Administration (Article 11 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Leur nomination ou la ratification de leur nomination est effectuée par l'assemblée générale ordinaire.

Administrateurs (Article 12 des statuts)

Les administrateurs sont nommés pour trois ans, sauf l'effet du renouvellement et des limitations ci-après.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra excéder le tiers, arrondi au nombre entier immédiatement supérieur, des administrateurs en fonction.

En cas de dépassement de cette proportion du tiers, il appartient au Conseil d'Administration de désigner les membres réputés démissionnaires.

En cas de vacances par décès ou par démission ou éventuellement par toute autre cause admise par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, d'un ou plusieurs sièges, le Conseil d'Administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

XXII- POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'EMISSION OU DE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs suivants en matière d'émission ou de rachat d'actions :

- augmenter le capital social et émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- augmenter le capital social et émettre des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- augmenter le capital social et émettre, par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, des actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- procéder à une augmentation de capital limitée à 10% du capital visant à rémunérer des apports en nature ;
- augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;
- procéder à l'émission d'actions, titres ou valeurs mobilières diverses en fixant librement le prix d'émission ;
- émettre des valeurs mobilières ou de réduire le capital social en période d'offre publique d'achat ou d'échange ;
- émettre des bons de souscription d'actions dans l'éventualité d'une offre publique d'achat ou d'échange ;
- attribuer des options de souscription et d'achat ;
- procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;
- annuler les actions propres de la société ;
- procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Ces différentes autorisations ont été consenties lors de l'Assemblée Générale du 29 juin 2012 et certaines d'entre elles seront renouvelées lors de l'Assemblée Générale du 15 juillet 2013.

XXIII- ACCORDS CONCLUS PAR LA SOCIETE QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE LA SOCIETE

Certains contrats passés par les sociétés du Groupe comprennent une clause dite « intuitu personae » qui stipule que les Parties déclarent qu'aucune d'entre elles n'est autorisée à transférer l'ensemble de ses droits et obligations afférents au contrat sans l'accord préalable de l'autre Partie.

Il est souvent précisé que cet accord préalable ne peut être exigé dans le cas où une Partie transférerait ses droits et obligations au bénéfice d'une société détenue directement ou indirectement majoritairement par la société mère de son groupe ou ses ayants droits.

Par ailleurs certains contrats, notamment dans le domaine de la défense nationale, peuvent faire l'objet d'une résiliation immédiate à l'initiative de la personne publique ou du client, en cas de changement de contrôle de la société.

XXIV- MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, votre Conseil vous rappelle les autres mandats et fonctions exercés durant l'exercice écoulé, par les mandataires sociaux de notre société.

Yazid SABEG - Président du Conseil d'Administration

- Président-Directeur général d'ARMATEL
- Administrateur de CS SYSTEMES D'INFORMATION
- Gérant de la société SAVA Sàrl, société de droit luxembourgeois, gérant commandité de SAVA & Cie
- Président de la SAS Altis International
- Président de YSI Capital

Eric BLANC-GARIN - Administrateur, Directeur Général

- Administrateur de CS SYSTEMES D'INFORMATION
- Administrateur d'ARMATEL
- Censeur de SOFRESA
- Censeur d'ODAS

Olivier BARRE - Administrateur jusqu'au 29 juin 2012

- Néant

François DAVY – Administrateur jusqu'au 29 juin 2012

- Président de Foncia Holding
- Président de Foncia Groupe

Michel DESBARD – Administrateur

- Président de Accession Inc, société de droit du Delaware
- Président de la SAS Bluesky Capital
- Président de la SAS DST Holding
- Administrateur de Adroxx Inc, société de droit du Delaware
- Membre du Conseil de Gérance de la SSCV Investments, Sàrl de droit luxembourgeois
- Représentant permanent de Bluesky Capital au sein du Conseil de la SA ASK
- Représentant permanent de Bluesky Capital au Conseil de la SA Périgée
- Représentant permanent de Bluesky Capital au Conseil de la SAS Supertec
- Représentant permanent d'Innovation Capital au Conseil de la SA Crocus Technology
- Représentant permanent d'Innovation Capital au Conseil de Surveillance de la SA One Access
- Représentant permanent d'Innovation Capital au Conseil de Surveillance de la SA Teem Photonics

Catherine EUVRARD – Administrateur depuis le 29 juin 2012

- Président de CE Consultants
- Membre du Comité Stratégique de la Fondation pour la Recherche Médicale

Laurent GIOVACHINI – Administrateur

- Président-Directeur Général de CS SYSTEMES D'INFORMATION
- Administrateur de DCI (Défense Conseil International)

Gilles MARCHIAT- Représentant permanent de SAVA & Cie - Administrateur

- Représentant permanent de SAVA & Cie au sein du Conseil d'ARMATEL
- Commissaire de SAVA & Cie, société de droit luxembourgeois

Patrice MIGNON - Administrateur

- Vice-Président de Toloméi Participations
- Vice-Président de CEMALAC

Jean-Pascal TRANIE- Administrateur

- Président de la SAS Aloe Private Equity
- Membre du Conseil de Surveillance de Assystem-Brime
- Gérant de Edenworld
- Président du Conseil de Surveillance d'Agrogénération

XXV- REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, issu de la Loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie (Loi Breton), votre Conseil vous rappelle les rémunérations et avantages en nature versés au cours de l'exercice aux mandataires sociaux ou à des sociétés dont ils sont administrateurs ou gérants :

Rémunération des Dirigeants :

- **M. Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration** : 465 382 € (rémunération totale comprenant part fixe, primes et avantages de toute nature),
- **M. Eric BLANC-GARIN, Directeur Général** : 407 650 € (rémunération comprenant part fixe et variable, primes et avantages de toute nature).

Modalités de la rémunération des Dirigeants pour 2012 :

- **M. Yazid SABEG, Président du Conseil d'Administration**

Rémunération annuelle : La rémunération brute annuelle 2012 du Président est fixée à 455.000 €, divisée en 395.000 € au titre de sa fonction de Président du conseil et 60.000 € au titre de l'animation de la réflexion stratégique et commerciale du Groupe.

Indemnité de départ : L'indemnité de départ sera égale à 150% de la rémunération forfaitaire brute annuelle de 2007, soit 697.500 €. Cette indemnité constituera solde de tous comptes et sera due en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire. Subordonnée au respect d'une condition liée aux performances de M. Yazid SABEG, appréciées au regard de celles de la société, cette indemnité ne sera due que si, en moyenne annuelle cumulée, les cinq critères que sont : le résultat opérationnel courant (ROC), le résultat net (NET), la prise de commandes (PC), le chiffre d'affaires (CA) et le besoin en fonds de roulement (BFR) (critères retenus pour le calcul de la part variable de la rémunération du Directeur Général), atteignent ensemble au moins 50% des objectifs arrêtés chaque année par le Conseil d'administration pour la réalisation de ces critères (le calcul de ce seuil de 50% sera établi selon la même méthode que celle utilisée pour la détermination du pourcentage d'atteinte de la part variable du Directeur Général).

Il est précisé que, pour le calcul de cette condition de performances, les données à prendre en compte sont, pour les premières, celles de l'exercice 2005, arrêtées en 2006 et, pour les dernières, celles calculées en fonction des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration relatifs au dernier exercice précédent la date du départ (pour exemple : pour un départ en année N après le Conseil d'arrêté des comptes de l'année N-1, les performances annuelles retenues sont celles de l'année N-1; pour un départ en année N avant le Conseil d'arrêté des comptes de l'année N-1, les dernières performances annuelles retenues sont celles de l'année N-2).

Autres termes de l'emploi : véhicule de fonction avec chauffeur[s], assurance mandataires sociaux, remboursement de frais sur justificatifs.

- **M. Eric BLANC-GARIN, Directeur Général :**

Rémunération annuelle : Le montant de la rémunération de base annuelle brute est fixé à 455.000 €, répartis comme suit :

- une part fixe de 200.000 €
- une part variable de 55.000 € (pour un objectif global atteint à 100%), payable après l'arrêté des comptes par le Conseil. Les cinq critères retenus pour la composition de la partie variable sont : résultat opérationnel courant (ROC), résultat net (NET), prise de commandes (PC), chiffre d'affaire (CA) et besoin en fonds de roulement (BFR).

Chacun des critères pèse 20% de la part variable, (soit 11.000 €) et peut varier de + ou - 100% (plafond à 200%), fonction du réel atteint par rapport à l'objectif budgété :

- pour le ROC et le NET, chaque ½ point de résultat réel au-dessus ou au-dessous de l'objectif correspond à 1/3 de la part variable.
- pour le CA, chaque point de résultat réel au-dessus ou au-dessous de l'objectif correspond à 5% de la part variable.
- pour la PC, chaque point de résultat réel au-dessus ou au-dessous de l'objectif correspond à 2% de la part variable.
- pour le BFR, défini en nb. de jours de CA (moyenne du 30 juin et du 31 décembre), chaque jour en + ou en - de l'objectif correspond à 2% de la part variable.

- une prime exceptionnelle liée à l'accomplissement de trois missions spécifiques en ligne avec le nouveau périmètre des fonctions de M. Eric BLANC-GARIN et dont le montant ne pourrait excéder 200.000 €. Ces trois missions sont les suivantes :
 - Sécurisation des financements du Groupe CS au-delà du 30 juin 2012 (100.000 €),
 - Cession de l'activité Transport (50.000 €),
 - Renforcement des fonds propres du Groupe (50.000 €).

Indemnité de départ : L'indemnité de départ sera égale à la rémunération brute annuelle fixe + variable de 2007 prise à 100% à laquelle est appliquée un multiplicateur de 150%, soit 697.500 €. Cette indemnité constituerait solde de tous comptes et serait due en cas de révocation ou de non renouvellement des fonctions, suivis d'un départ définitif du groupe, sauf abus de biens sociaux ou volonté de nuire, à la condition que la moyenne des bonus annuels (rémunérations variables) perçus depuis sa prise de fonction au 15 mars 2005, atteigne au moins 50% du bonus nominal.

Il est précisé que, pour le calcul de la moyenne des bonus annuels, les bonus à prendre en compte sont, pour le premier, celui de l'exercice 2005, perçu en 2006 et, pour le dernier, celui du dernier bonus annuel connu calculé en fonction des comptes consolidés arrêtés par le Conseil d'Administration relatifs au dernier exercice précédent la date du départ (pour exemple : pour un départ en année N après le Conseil d'arrêté des comptes de l'année N-1, le dernier bonus annuel retenu est celui dû au titre de l'année N-1; pour un départ en année N avant le Conseil d'arrêté des comptes de l'année N-1, le dernier bonus annuel retenu est celui dû au titre de l'année N-2 versé en N-1).

Autres termes de l'emploi : véhicule de fonction, assurance mandataires sociaux, GSC, mise à disposition carte de paiement société, remboursement de frais sur justificatifs.

Jetons de présence :

L'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2012 a voté un montant de 75.000 € au titre des jetons de présence pour la période du 1^{er} juin 2011 au 31 mai 2012.

Le Conseil d'Administration qui s'est tenu le 29 juin 2012, à l'issue de l'Assemblée Générale Mixte, a réparti comme suit le montant des jetons de présence, sur proposition du Comité des rémunérations :

M. Yazid SABEG :	néant
M. Eric BLANC GARIN :	néant
M. Laurent GIOVACHINI :	néant
M. Olivier BARRE :	9.375 €
M. François DAVY :	9.375 €
M. Michel DESBARD :	14.583 €
M. Gilles MARCHIAT :	13.542 €
M. Patrice MIGNON :	18.750 €
M. Jean-Pascal TRANIE :	9.375 €

Conformément aux dispositions de l'article 225-102-1 du Code de commerce, votre Conseil vous rappelle qu'aucune rémunération ni avantage en nature n'a été versé au cours de l'exercice à aucun autre mandataire social de la société CS COMMUNICATION & SYSTEMES de la part des sociétés contrôlées par CS COMMUNICATION & SYSTEMES ou de la part de la société qui contrôle cette dernière.

XXVI - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES DIRIGEANTS /MANDATAIRES SOCIAUX OU LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES, SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, votre Conseil vous rappelle les opérations effectuées par les dirigeants/mandataires sociaux de la société sur les titres de cette dernière au cours de l'exercice écoulé :

Dirigeants	Acquisition/ Souscription Nb. de titres	Prix d'acquisition/de souscription	Valeur de l'opération	Cession Nb. De titres	Prix de cession	Valeur de l'opération
Yazid SABEG	-	-	-	-	-	-
Eric BLANC-GARIN	-	-	-	-	-	-
Olivier BARRE (jusqu'au 29 juin 2012)	-	-	-	-	-	-
François DAVY (jusqu'au 29 juin 2012)	-	-	-	-	-	-
Michel DESBARD	-	-	-	-	-	-
Catherine EUVRARD (depuis le 29 juin 2012)	-	-	-	-	-	-
Laurent GIOVACHINI	-	-	-	-	-	-
Gilles MARCHIAT	-	-	-	-	-	-
Patrice MIGNON	-	-	-	-	-	-
Jean-Pascal TRANIE	-	-	-	-	-	-

XXVII - OPERATIONS EFFECTUEES PAR LES INITIES PERMANENTS OU LES PERSONNES QUI LEUR SONT ETROITEMENT LIEES, SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L 621-18-2 du Code Monétaire et Financier, votre Conseil vous informe que les opérations suivantes ont été effectuées par des initiés permanents de la société sur les titres de cette dernière au cours de l'exercice écoulé :

Initiés permanents	Acquisition/ Souscription Nb. de titres	Prix d'acquisition/de souscription	Valeur de l'opération	Cession / Nb. de titres	Prix de cession	Valeur de l'opération
Bernard BOYER (depuis le 22 mars 2012)	-	-	-	-	-	-
Nolwenn CLERO-PAUTUT	-	-	-	-	-	-
Bernard COURNIL	-	-	-	-	-	-
Sylvain DHOINE (depuis le 22 mars 2012)	-	-	-	-	-	-
Edouard FEAT	-	-	-	-	-	-
Marc Henri FIGUIER (jusqu'au 30 avril 2012)	-	-	-	-	-	-
Thomas FOURQUET	-	-	-	-	-	-
Didier GARDET (depuis le 22 mars 2012)	-	-	-	-	-	-
Barbara GOARANT	-	-	-	-	-	-
Yves GUEYFFIER	-	-	-	-	-	-
Sophie JOUVE (depuis le 22 mars 2012)	-	-	-	-	-	-
Marc KARAKO (jusqu'au 20 octobre 2012)	-	-	-	-	-	-
Manuel MICHEL (depuis le 3 septembre 2012)	-	-	-	-	-	-
Pierre NICOLAS (jusqu'au 30 mars 2012)	-	-	-	-	-	-
Arnaud QUEMARD (jusqu'au 1 ^{er} octobre 2012)	-	-	-	-	-	-

XXVIII- COMITES CONSTITUES PAR L'ORGANE D'ADMINISTRATION

Le gouvernement d'entreprise de CS COMMUNICATION & SYSTEMES est composé de trois comités :

- Comité des comptes,
- Comité des rémunérations,
- Comité stratégique

dont la composition est rappelée ci-après :

Comité des comptes

M. Olivier BARRE, jusqu'au 29 juin 2012
M. François DAVY, jusqu'au 29 juin 2012
M. Patrice MIGNON
M. Michel DESBARD, depuis le 31 août 2012

Comité des rémunérations

M. Jean-Pascal TRANIE, jusqu'au 31 août 2012
M. Michel DESBARD
M. Gilles MARCHIAT
Mme Catherine EUVRARD, depuis le 31 août 2012

Comité stratégique

M. Yazid SABEG
M. Patrice MIGNON
M. Jean-Pascal TRANIE

XXIX – RENOUELEMENT DE MANDATS D'ADMINISTRATEURS

Il vous est rappelé que les mandats des administrateurs suivants arrivent à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale. En conséquence, il vous est proposé de renouveler les mandats de Messieurs :

- Yazid SABEG,
- Michel DESBARD,
- Laurent GIOVACHINI,
- Patrice MIGNON,
- Jean-Pascal TRANIE,

Ainsi que de la société SAVA & Cie, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

XXX– REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Il vous est proposé de fixer le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration, à un montant de 75.000 euros, pour la période du 1er juin 2012 au 31 mai 2013, à charge pour le Conseil d'Administration de répartir ces jetons entre les administrateurs concernés.

Le tableau des résultats des cinq dernières années est annexé au présent rapport.

Les explications données dans le présent rapport, nous conduisent à espérer que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées.

Le Président du Conseil d'Administration

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2012</i> <i>12</i>	<i>31/12/2011</i> <i>12</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	6 306 582	31 532 910	31 532 765	31 532 765	31 532 765
Nombre d'actions					
- ordinaires	6 306 582	6 306 582	6 306 553	6 306 553	6 306 553
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription	164 993	164 993	684 701	684 701	684 701
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 819 500	2 150 000	2 300 000	2 540 000	2 812 000
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	33 685	-17 457 944	-593 457	-4 267 266	-58 688
Impôts sur les bénéfices	-5 867	-249 566	373	-38 597	-255 223
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions	9 809 545	268 112	50 529 911	-4 710 888	2 445 666
Résultat net	-9 769 994	-17 476 491	-51 123 741	482 219	-2 249 131
Résultat distribué					
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0,01	-2,73	-0,09	-0,67	0,03
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-1,55	-2,77	-8,11	-0,08	-0,36
Dividende attribué					
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	2	2	2	2	2
Masse salariale	841 583	888 500	819 604	972 808	1 119 408
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	437 352	524 240	437 348	460 404	446 272